



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 24 juin 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic (arrivé à 20h35), Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Serge Nilly

#### Pouvoirs :

Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger  
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant jusqu'à 20h35  
Françoise Cordroc'h a donné pouvoir Alain Kerhervé  
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Martine Brézac  
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Jean-Pierre MOING

## 26 - Nouvelle grille tarifaire pour les spectacles

### Exposé :

La Ville programme une saison de spectacles vivants de septembre à juin dans différents lieux.

Certains de ces spectacles ont une entrée payante selon des tarifs établis jusqu'ici sur l'année civile. Pour l'année 2015 :

- TARIF ADULTE AU GUICHET le soir du spectacle = 15 €
- TARIF ADULTE en prévente (location) = 8 €
- TARIF REDUIT moins de 18 ans = 3 €
- TARIFS DEMANDEURS D'EMPLOI, bénéficiaires du RSA, handicapés (80%) = 5€

Considérant que le fonctionnement d'une saison culturelle se gère en année décalée, de septembre à juin, il est proposé que les tarifs concernant les spectacles gérés par le Pôle Culture soient désormais votés pour être appliqués de septembre d'une année à juin de l'année suivante, dans un souci de cohérence de l'offre et selon le principe généralement en vigueur dans ce domaine.

Considérant également qu'il y a lieu d'affiner l'offre tarifaire actuelle dans le but de la rendre plus pertinente et plus en adéquation avec les pratiques et les attentes des usagers, une nouvelle grille tarifaire est proposée.

- TARIF A = 18 € : spectacle adultes et enfants au guichet Catégorie 1
- TARIF B = 15 € : spectacle en prévente (location) adultes et enfants Catégorie 1
- TARIF C = 12 € : spectacle adultes au guichet Catégorie 2
- TARIF D = 8 € : spectacle en prévente (location) adultes Catégorie 2
- TARIF E = 3 € : moins de 25 ans et partenaires Catégorie 2
- TARIF F = 5€ : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, handicapés (80%)  
Catégories 1 et 2

**Catégorie 1** = tourneurs, spectacles à gros budgets.

**Catégorie 2** = spectacles à budget moyens et petits.

**Partenaires** = parents d'élèves participants à un spectacle, associations partenaires d'une manifestation, personnes apportant leur concours à la réalisation d'un évènement....

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les tarifs ci-dessus, applicables à partir de septembre 2015.

Avis favorable de la commission culture et patrimoine du 18 juin 2015

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 23 juin 2015

**Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**



Pour expédition conforme  
Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ.